

LES

MESNEUX

n° 11

DECEMBRE

1981

MAIRE

Monsieur BROUCKAERT Maurice
Président de toutes les Commissions

1er ADJOINT

Monsieur JACQUINET Jean Guy
(Finances, eaux, rouillat, fêtes)

2ème ADJOINT

Monsieur LEVASSEUR Jean-Claude
(Information, Urbanisme bâtiments communaux, fêtes)

CONSEILLERS :

Monsieur ANCIANT Daniel
(Chemins, urbanisme bâtiments communaux)

Madame BOUGY Marie-Louise
(Fêtes, listes électorales)

Monsieur FERRY Alfred
(District, chemins, ecoles, sycom)

Monsieur LABART François
(École Maternelle, finances, information, fêtes)

Madame LAIRE Claudine
(Ecoles, finances, fêtes)

Monsieur LEROY Maurice
(Eaux, chemin, hygiène)

Monsieur MARTIN Jean-Michel
(Urbanisme, bâtiments communaux, Information, fêtes)

Monsieur TROUSSET Jackie
(Sycom, syem, listes électorales, fêtes).

LENFANT

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 2 Juillet 1981

O B J E T : Divers.

Achat de Terrain :

... Afin de pouvoir y implanter un transformateur, le Conseil Municipal après délibération accepte la proposition d'achat du terrain appartenant à Madame TROUSSET d'une superficie de 25 M2 au prix de 60 Francs le M2.

Fête du 14 Juillet :

A 11 Heures dépôt d'une gerbe au monument aux morts et vin d'honneur.

Modification du plan d'occupation des sols :

Monsieur le Maire fait constater à l'assemblée l'importance du trafic routier, qui emprunte les voies de circulation du centre du village, rend nécessaire la construction d'une voie de sortie des lotissements nouvellement construits. Le Conseil Municipal, après avoir objecté que le projet de construction d'une route parallèle au chemin N° 27 dit "Des Forges" sur la rue entre deux villes modifiait le POS, mais présentait un intérêt pour la commodité de la circulation et la sécurité demande de l'inscrire dans le schéma de structure de l'agglomération, et demande sur ce point une modification du POS

Indemnité de téléphone :

Afin de dédommager Monsieur le Maire des frais de téléphone, pour les affaires de la commune, le Conseil Municipal lui alloue une indemnité de 250 Francs.

Panneaux indicateurs :

Le Conseil Municipal accepte la proposition concernant la pose d'un panneau signalant le STOP à 50 Mètres route de BEZANNES.

Information sans Vote :

Ecole communale : Le permis devrait parvenir vers le 10 Juillet, il est actuellement retardé par les services de l'Urbanisme à REIMS.

Démolition presbytère : Le Conseil Municipal demande que les appels d'offre soient fait le permis de démolir n'étant pas nécessaire.

Démolition classe préfabriquée :

Le Centre éducatif de la commune se chargera de la démolition et de la récupération de ce bâtiment après autorisation des autorités administratives.

Réunion du 14 Septembre :

O B J E T : Divers.

Transfert de classe.

Le Conseil Municipal considérant que la salle de réunion que Mr BROUCKAERT accepte de louer, présente une convenance particulière pour la commune en raison de sa situation et de la sécurité qu'elle offre aux enfants, décide de l'ouverture de la deuxième classe en ces lieux privés et ce pendant le temps de la construction du groupe scolaire. Pour plus de sécurité pendant l'attente le Conseil Municipal décide de demander au district des barrières afin de délimiter la place de la Mairie qui servirait ainsi de cour de récréation.

Information diverses :

Ecole : Le permis de construire a été accordé le 16 Juillet mais l'Inspecteur départemental des écoles primaires demande une modification de ce plan afin de créer un coin atelier dans chaque classe.

Presbytère : La démolition de ce bâtiment revient à la somme de 35 000 Frs

Curage des puisards : Une demande sera faite auprès de la Sté Lyonnaise des Eaux pour le curage des puisards communaux.

Abris bus : Demande de la commune auprès du Crédit Agricole pour participer à son financement

REUNION DU 26 OCTOBRE 1981

O B J E T : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Cérémonies du 11 Novembre :

Le Conseil Municipal arrête le déroulement de la cérémonie commémorative du 11 Novembre.
La remise d'une gerbe au monument aux morts est fixée à 11 Heures 30 et sera suivie d'un vin d'honneur.

Piscine : Après délibération, le Conseil Municipal accepte la prise en charge des frais de transport et des leçons données aux enfants qui iront à la piscine dès la prochaine année scolaire.

Location logement :

Le logement de fonction de l'instituteur étant libre, le Conseil Municipal en accepte la location au prix de 400 Francs par mois à Mr ASSELBOURG Bruno pour une période d'une année scolaire.

Budget supplémentaire :

Le Conseil Municipal accepte ce budget qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 744 952,69

Régularisation chaussée :

Après délibération le Conseil Municipal accepte les travaux de régularisation de chaussées en ce qui concerne :

- le Chemin de de la Charme
- le Chemin des Lorraines

Réunion du 26 Octobre 1981.

Objet : Budget supplémentaire.

Chapitres et articles ayant subi des modifications.

Dépenses de Fonctionnement

CH 60 Art 604 Combustible	9 500 F	(+ 2 500)
607 Fournitures scolaires	8 500 F	(+ 2 500)
CH 63 Art 6312 Entretien bâtiments communaux	70 000 F	(+30 000)
6313 Entretien voirie et réseaux	50 000 F	(+20 000)
CH 64 6407 Participation à charges intercommunales	52 315 F	(+13 300)

Dans ces charges entrent, le regroupement scolaire de VILLEDOMMANGE (école maternelle création d'une 3ème classe) et la ville de REIMS pour participation aux charges des enfants de LES MESNEUX scolarisés à REIMS (C.E.S.)

CH 61 Art 611 Frais de personnel temporaire	32 000 F	(+ 5 000)
---	----------	-----------

CH 83 art. 831 Prélèvement pour dépenses d'investissement	360 106,82
---	------------

(Opération d'ordre une recette de même ordre se trouve à l'article 115 Section investissement)

Recettes de fonctionnement

744 Dotation globale de fonctionnement au titres instituteurs	655 F
755 Redevances EDF Pour piliers électriques	8 000 F

Exédent de fonctionnement 1980

704 190 F87

.../...

Section d'investissement

DEPENSES

Restes à payer de 1980 et crédits complémentaires ou nouveaux.

232 - 1 Construction Mairie	83 223,27 F
232 - 2 Construction école	640 000,00 F
232 - 3 Salle polyvalente	168 215,78 F
235 - 1 Cimetière	60 000,00 F

Déficit de la section d'investissement 360 106,82 F

RECETTES

Restes à recouvrer 1980 ou recettes nouvelles

105 - Emprunt pour groupe scolaire	208 000 F
1423 Taxe locale d'équipement	32 000 F
16 - Subvention pour groupe scolaire	432 000 F
115 - Prélèvement sur recettes de fonctionnement (opération d'ordre)	360 106 F 82

RECAPITULATION

TOTAL DES DEPENSES

Fonctionnement	433 406 82
Investissement	1 311 545 87
	1 744 952 69

TOTAL DES RECETTES

Fonctionnement	712 845 87
Investissement	1 032 106 82
	1 744 952 69

COMMUNE DE LES MESNEUX

SITUATION FINANCIERE A LA FIN DE L'EXERCICE 1980

Excédent de la section de fonctionnement	:	704190,87	
Déficit de la section d'investissement	:	360106,86	
			344.084,05
Reste donc un <u>excédent global</u>	:	344.084,05	

A cet excédent il faut ajouter d'une part :

Les recettes de 80 non encore encaissées à la fin de l'exercice 1980

D'autre part :

Déduire les dépenses se rapportant également à l'exercice 80 et non encore payées également les crédits votés pour des programmes non encore terminés ou non encore commencés.

RECETTES prévues non encaissées:

Néant

Dépenses non réglées et crédits de programmes à reporter

- 228.215,78

5 cimetièrre 60.000 + 68.215,78 (salle polyvalente)

Reste effectivement disponible

115.868,27

O B J E T : Ecole et divers

Réunion en présence de Mr CHENAL (Architecte)

ECOLE : Après une intervention auprès des services de la construction à CHALONS SUR MARNE le permis de construire modifié devrait parvenir dans quelques jours.

Mr CHENAL doit préparer le dossier en vu de faire les appels d'offre auprès des entreprises. Ce dossier ne peut être constitué qu'après l'obtention du permis de construire et ne pourra être prêt qu'aux environs du 15 Janvier.

Le Conseil Municipal demande que les travaux soient menés conjointement pour l'école, la mairie et la salle polyvalente en donnant une extrême priorité à la construction de l'école. Ceci afin de maintenir les entreprises sur place et d'éviter les pertes de temps entre les différents corps de métiers.

Pour l'école le cahier des charges indiquera le début des travaux au mois de Mars 1982 et la fin des travaux pour fin Juillet.

Le Conseil Municipal se réunira le Jeudi 14 Janvier 1982 en présence de Mr CHENAL pour statuer sur les derniers points de détails avant de publier l'appel d'offre.

MAIRIE et SALLE POLYVALENTE :

Il reste sur ce point un problème de subvention lié à l'appellation de la salle. En effet sans rien changer aux plans mais selon que l'on appelle la salle : salle polyvalente, salle communale, ou foyer sociaux culturels, les subventions sont différentes.

Le Conseil Municipal laisse toute liberté à Mr CHENAL et à la Commission des Bâtiments afin d'obtenir la meilleure subvention.

ASSOCIATION FONCIERE :

Le Conseil Municipal amené à délibérer par l'approbation du renouvellement du bureau de l'Association Foncière en raison du décès de Mr GODIN demande que ce vote soit reporté à la réunion du 14 Janvier afin de connaître le nombre exact des membres du bureau figurant sur les statuts de l'association.

SYNDICAT DES ORDURES MENAGERES :

Après une demande de retrait du Syndicat de deux communes : MUIZON et SERMIERS le Conseil Municipal se refuse à statuer sur ce retrait par délibération et laisse aux Délégués du District de GUEUX le soin de prendre un avis sur cette demande.

REFECTION DES CHEMINS

Le Conseil Municipal approuve le devis de 10 000 francs présenté par la Sté R G C M pour le nivellement des chemins des Lorraines et de la Charme.

LOCATION SALLE D'ECOLE :

Le Conseil Municipal après délibération accorde une indemnité de 7 500 Francs plus les charges (eau, électricité) à Mr BROUCKAERT pour location de sa salle pendant la période du 22 Septembre 1981 jusqu'aux vacances

SECURITE CLASSE PROVISOIRE :

Après étude de diverses propositions comme un passage protégé matérialisé sur la chaussée à la sortie de la classe écartée en raison des contraintes que cela apporterait aux usagers autres que les écoliers et devant la constatation que la pose d'une barrière de sécurité n'est toujours pas faite le Conseil Municipal demande la pose d'un signal clignotant genre girophare à allumer au moment de la sortie de la classe.

GARDERIE SCOLAIRE :

Mr le Maire fait part du tarif officiel de garderie qui s'élève à 52,37 Francs de l'heure. Ce tarif sera communiqué aux Parents d'élèves afin qu'ils étudient les modalités d'une éventuelle mise en place de ce service.

LOTISSEMENT "ENTRE DEUX VILLES "

Une réunion aura lieu le 9 JANVIER 1982, avec les copropriétaires afin d'informations sur les obligations légales du lotissement.

COMITE DES FETES

DE LES MESNEUX

CREEE EN 1971, IL A POUR BUT L'ORGANISATION DES FETES ET REUNIONS EN VUE DE MAINTENIR UN LIEN D'AMITIE ET LA DISTRACTION DES HABITANTS DE LA COMMUNE.

IL EST REGI PAR LA LOI DE 1901 SUR LES ASSOCIATIONS A BUT NON LUCRATIF

ACTUELLEMENT IL NE DISPOSE D'AUCUN LOCAL DANS LA COMMUNE ET DE CE FAIT IL EST LIMITE DANS LE NOMBRE DE SES ACTIVITES.

CETTE ANNEE NOUS AVONS PU REALISER :

- EN MARS LA NUIT DU PRINTEMPS, BAL A LA SALLE DES FETES DE VILLEDOMMANGE.
- EN MAI LA FETE PATRONALE
- EN JUIN : LES FEUX DE LA SAINT JEAN
- EN JUILLET : UN MECHOUI
- EN SEPTEMBRE : UN BALL TRAP.
- EN OCTOBRE : UNE JOURNEE BROCANTE SUR LA PLACE DU VILLAGE.
- EN NOVEMBRE : UNE SOIREE POTEE CHAMPENOISE.

LE BENEFICE RETIRE DE CES ACTIVITES QUI EST DE L'ORDRE DE 5 000 FRANCS PERMET D'OFFRIR AUX ENFANTS DE LA COMMUNE UN APRES MIDI AVEC CINEMA, REPRESENTATION DE CLOWNS, DE MARIONNETTES OU UNE PIECE ENFANTINE DE THEATRE AVEC UN GOUTER ET LE PASSAGE DU PERE NOEL QUI A EU LIEU CETTE ANNEE LE 6 DECEMBRE AINSI QU'UN REPAS AMICAL AUX ANCIENS DE LA COMMUNE AU MOIS DE JANVIER.

CES ACTIVITES NE PEUVENT ETRE FAITES QU'AVEC L'AIDE BENEVOLE DES HABITANTS. AUSSI NOUS FAISON APPEL A VOTRE BONNE VOLONTE POUR PARTICIPER A LEUR REALISATION

LA PROCHAINE REUNION DU COMITE DES FETES AURA LIEU LE

VENDREDI 19 JANVIER 1982

A 20HEURES 30

A LA MAIRIE NOUS ESPERONS VOUS VOIR NOMBREUX A CETTE REUNION POUR APPORTER TOUTES LES SUGGESTIONS UTILES

M E R C I

UN PEU D'HISTOIRE

FAITS DIVERS

GUERRE : Le 22 Septembre 1660 "le Maréchal de Plessis Praslin occupait LES MESNEUX et SACY sans pouvoir faire respecter les vendanges. Au mois d'octobre, il ne restait dans les maisons à ORMES, TILLOIS LES MESNEUX et BEZANNES, ni fenêtres ni portes, ni clôtures".

Ce Maréchal, vainqueur de Turenne à la bataille de RETHEL en 1650, était à la tête au moment des faits d'une armée de mercenaires composée d'espagnols et de polonais qui prenaient leur solde en volant et pillant les habitants.

DISETTE 1709 "Pauvre année, ni pain, ni vin, disette générale par la rigueur de l'hiver qui a été telle que tous les grains et les vignes ont été gellées et c'est surtout le jour des rois que ce grand accident est arrivé, il pleuvait à seau en allant à Matine. Fin de cet office la gelée était telle qu'il était impossible d'ouvrir la terre".

Quand un événement climatique provoquait la destruction des futures récoltes les paysans n'avaient pas le temps de refaire un labour et de réserver alors ils plantaient des grains ou des légumes entre les pieds des vignes. Cette année 1709 fut appelée "l'année des orges" parce que les vignerons après la gelée, ont semé dans toutes les vignes et qu'ils ont pu en récolter suffisamment pour leur subsistance.

TREMBLEMENT DE TERRE

1756 ; Le 18 Février entre 7Heures30 et 8Heures 45 : 3 secousses

mentionné dans les registres de l'abbaye de ST REMI, Travaux de l'académie de REIMS - Volume 118 page 236 N° 48 - sans autres précisions.

VIE QUOTIDIENNE :

1789 - A la veille de la révolution.

"Un vigneron peut cultiver un arpent de vigne tout au plus. On lui paie la culture d'un arpent de cent verges, la somme de 50 livres; en outre, cinq livres pour l'entretien jusqu'à la vendange. Avec cette modique somme, il faut le loger, se nourrir, s'habiller ainsi que ses enfants. La nourriture ordinaire est du pain trempé dans de l'eau. Pour de la Chair on en mange le jour du mardi-gras, le jour de Pâques et de la fête patronale, lorsqu'on va au pressoir pour le maître et lorsqu'on va aux noces".

Cette année les récoltes représentaient le douzième d'une année normale.

INCENDIE

Le 24 Aout 1796

"Le feu a pris Aux MESNEUX le 24 Aout par une femme en chauffant son four vers deux heures après midi. A réduit 80 maisons en cendres. Ce qui surprend c'est que tout a été consumé à la fois en peu de temps à la réserve de 25 maisons et de l'église qui ont été réservés. Ce feu a fait un tort considérable attendu la récolte des moissons. L'église sert d'asile pour une partie de ces infortunés.

LE SAVEZ VOUS

LE SAVEZ VOUS

LE SAVEZ VOUS

Depuis le 10 Novembre CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS a mis à la disposition des habitants des MESNEUX un "Dépôt de livres".

Cet organisme privé de lecture publique - loi 1901 est l'un des plus importants existant en France à promouvoir la lecture dans le respect de la liberté de chacun.

Une bibliothèque a pour but de répondre aux besoins culturels de l'homme, mais elle est aussi un lieu d'accueil et d'échange.

Le livre est un moyen de réflexion qui répond réellement aux besoins profonds de l'être humain.

VA VOIR MAMAN PAPA TRAVAILLE - CATHERINE LA GRANDE -

L'AFRIQUE VUE D'UN VELO

LES SURVIVANTS

- LA DISGRACE.

DES BANDES DESSINEES

et bien d'autres, sont à votre disposition aux conditions suivantes :

Adhésion pour toute la famille et par an 12 Francs

Une participation minimum par livre et par semaine

vous sera demandée : 1,25 ADULTES
 0,60 ENFANTS

ENEZ NOMBREUX, le dépôt de livre aujourd'hui deviendra une bibliothèque demain, grâce à une fréquentation assidue des habitants. Une animation pour les enfants pourrait être envisagée...

Mesdames CHOPIN & COINTRE sont à votre disposition

LE MARDI de 16 Heures 30 à 18 Heures 30 (Hiver)

19 Heures (Eté)

Fermeture pendant les vacances.

Chaque saison, un grand nombre d'enfants trouve au sein du Club, toutes les facilités pour apprendre à patiner, et se perfectionner, grâce à la compétence de l'encadrement.

Le patinage est un sport que l'on peut pratiquer très jeune, dès l'âge de 3 ou 4 ans. Il développe les réflexes, la connaissance du corps le sens de l'effort, et bien entendu, l'équilibre.

Il faut pour les inscriptions, qui peuvent se faire toute l'année.

- 3 photos d'identité.
- 1 fiche individuelle d'état civil.
- 1 carte de licence, à signer par un Médecin.

Les horaires sont les suivants :

Pour les débutants lundi et jeudi de 18 Heures à 19 Heures.
(location éventuelle de patins 2 Francs la séance) pour les plus avancées
et ceux pratiquant la danse sur glace : lundi et jeudi de 19 Heures à
21 Heures, mercredi, samedi et dimanche de 7H45 à 9H45.

Pour tous renseignements s'adresser à la patinoire aux heures de cours ou à la Secrétaire : Madame GRENIER - Tél : 08 - 05 - 36.

MONSIEUR LE MAIRE

INFORME LES NOUVEAUX HABITANTS DE LA COMMUNE

QU'IL EST DE LEUR DEVOIR DE SIGNALER LEUR ARRIVEE A LA

MAIRIE. CECI AFIN DE FACILITER LES FORMALITES ADMINISTRATIVES

TOUS LES JEUDI DE 19 H. A 20 H.

M E R C I

=====

(
(UNE COLLECTE SERA ORGANISEE AU COURS)
(
(DU MOIS DE JANVIER POUR LE PEUPLE POLONAIS)
(
(

(LES OBJETS DE CETTE COLLECTE DOIVENT)
(
(ETRE DES DENREES NON PERISABLES TELS QUE:)
(
(VETEMENTS, COUVERTURES, CONSERVES,)
(
(MEDICAMENTS)
(

(D'AVANCE MERCI)
(
(=====